



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 4
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE DIX-NEUF SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 12 SEPTEMBRE 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Noëlle GRAVAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Florian GIBIER, (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Noëlle GRAVAUD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : CREATION D'EMPLOIS POUR FAIRE FACE A DES ACCROISSEMENTS SAISONNIERS D'ACTIVITE AUX SERVICES TECHNIQUES DEL2024-88

Rapporteur : Gaëlle BLANCHARD

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, complété et modifié par le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015,

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail lié à la saison hivernale, les astreintes de déneigement, il s'avère nécessaire de créer des emplois de contractuels à temps complet liés à un accroissement saisonnier d'activité pour renforcer l'équipe des services techniques.

Missions	Durée	Période	Nombre de postes
Entretien de la voirie, déneigement, salage, Nettoyage des espaces publics, renfort sur les événements touristiques, tâches polyvalentes.	4 mois	du 01/12/2024 au 31 mars 2025	02

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour :12	Contre :	Abstention :
-----------------	-----------------	---------------------

-Article 1 : DE CREER DEUX emplois de catégorie C, pour un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à temps complet, du 1^{er} décembre 2024 au 31 mars 2025.

-Article 2 : DE REMUNERER les agents sur la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

-Article 3 : DE PREVOIR les crédits au budget de l'exercice en cours.

-Article 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter les candidats sur des contrats d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois, et signer tous documents à cet effet.

En Mairie, le 19 septembre 2024
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 19 septembre 2024
Le Maire,
François BARBIER

En déléguation
le 1^{er} adjoint
Elisabeth Gollard

